



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Liquidation de l'Office Public de l'Habitat de Sceaux - attribution du boni de liquidation et attribution d'une subvention

Séance du 20 décembre 2018

Convocation du 14 décembre 2018

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille dix-huit, le vingt décembre à 19 h 42, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le quatorze décembre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaients présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mmes Sylvie Bléry-Touchet, Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, M. Thierry Legros, Pauline Schmidt, M. Xavier Tamby, Mme Sakina Bohu, M. Thibault Hennion, Mme Claire Beillard-Boudada, Mme Catherine Arnould, MM. Benjamin Lanier, Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras, M. Christian Lancrenon

Etaients représentés :

M. Francis Brunelle par Mme Chantal Brault,
Mme Isabelle Drancy par Mme Sylvie Blery-Touchet
M. Philippe Tastes par M. Patrice Pattée
M. Bruno Philippe par M. Philippe Laurent
Mme Claire Vigneron par M. Jean-Pierre Riotton,
Mme Liza Magri par M. Jean-Philippe Allardi
M. Othmane Khaoua par Mme Pauline Schmidt
Mme Catherine Lequeux par Mme Roselyne Holuigue-Lerouge
Mme Sophie Ganne-Moison par M. Benjamin Lanier

Etait absent :

M. Timothé Lefebvre

Secrétaire de séance :

Mme Pauline Schmidt

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 20 décembre 2018

OBJET : Liquidation de l'Office Public de l'Habitat de Sceaux - attribution du boni de liquidation et attribution d'une subvention

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Roselyne Holuigue-Lerouge,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1523-5 et L. 1524-5,

Vu le code de la construction et de l'habitat, notamment ses articles L. 421-7 et L. 421-7-1,

Vu le compte rendu de la gestion du liquidateur,

Vu les comptes de liquidation de l'Office Public de l'Habitat de Sceaux arrêtés au 31 décembre 2017 et au 3 décembre 2018,

Vu la convention de liquidation conclue entre la ville de Sceaux et la Fédération des Entreprises Publiques Locales, agissant en qualité de liquidateur,

Vu la convention d'utilisation de l'excédent de liquidation de l'Office Public de l'Habitat de Sceaux, conclue entre le représentant de l'Etat dans le département et la Ville de Sceaux destinataire de l'excédent de liquidation,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants (3 abstentions M. Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras ; M. Philippe Laurent ne prend pas part au vote)

APPROUVE le compte-rendu de gestion du liquidateur et des comptes financiers 2017 et des comptes de liquidation de l'OPH de Sceaux.

DONNE quitus au liquidateur de sa gestion.

ACCEPTTE, après approbation des comptes 2017 et de liquidation de l'OPH, la dévolution du boni de liquidation de l'Office public de l'habitat de Sceaux à la ville de Sceaux.

APPROUVE la convention d'utilisation du boni et les modalités de transfert à l'OPH et autorise le Premier adjoint au maire à la signer

DECIDE, dans l'attente des modalités de répartition de transfert du boni de l'OPH à la SEM et notamment de la répartition entre subvention et augmentation de capital, l'attribution d'une subvention de 15 000 000 € à la SEM Sceaux Bourg-la-Reine Habitat, dont 1 969 800,46 € par reversement du solde de trésorerie de l'OPH et pour le solde 13 030 199,54 € par imputation sur la créance sur la SEM, reçue de l'OPH et qui sera diminuée d'autant.

AUTORISE le Premier adjoint au maire à signer toute convention à cet effet.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire

